Image not found or type unknown

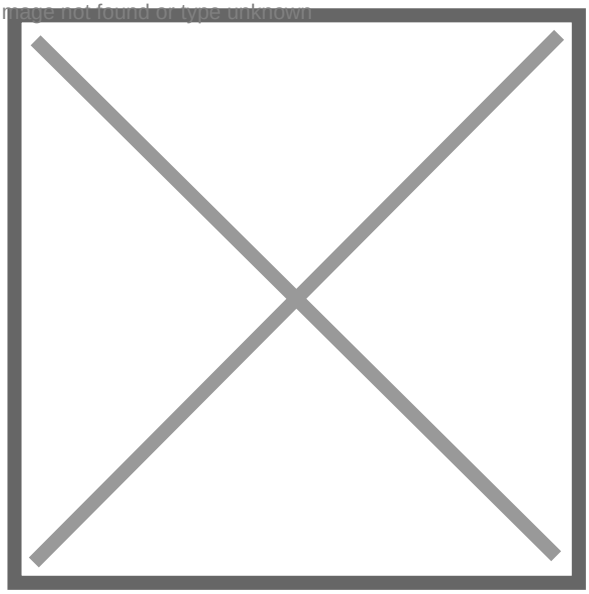

Étrangers qui cherche solution

Par **Ladybox**, le **15/05/2011** à **18:38**

Bonjour,

Je suis un étranger vivant désormais au Cameroun et je viens à vous pour avoir des conseils et des informations si possible. Avant de rentrer au Cameroun, je vivais en France où j'étais marié, le mariage ne se passant pas bien, mon épouse a fait une demande de divorce et je me suis vu retiré mes papiers malgré mon travail et ma situation. Je me suis retrouvé en centre de rétention à Toulouse, lieu où j'habitais, après dénonciation de mon épouse et ce pendant la procédure de divorce. J'ai ensuite été libéré car on a jugé ma détention illégale vu que à aucun moment je ne me suis caché et que j'ai donné mon adresse partout. Mon avocate m'a ensuite dit que les solutions étaient épuisées et que je n'avait plus beaucoup de chance d'être régularisé. Je vivais avec mon amie à cette époque et j'ai dû la quitter pour venir au Cameroun, mon pays d'origine. Elle est venue me rejoindre et est tombée enceinte, elle est rentrée en France et en est à son deuxième mois de grossesse. En prenant contact avec le TGI de Castres, j'ai été informé que mon épouse n'avait pas terminé ma procédure de divorce et qu'elle était "en sommeil". Je voudrais savoir quelles solutions j'ai pour revenir en France et le temps que cela prendra. Je ne sais vers qui me tourner. Puis-je demander un visa étudiant avec mes antécédents? Quelles autres solutions est-ce que j'ai. Aidez moi.
Merci d'avance.
Tambeagbor Serge .

Par **mimi493**, le **15/05/2011** à **20:12**

Votre amie enceinte est Française ?

Par **Ladybox**, le **16/05/2011** à **08:46**

Oui.

Par **mimi493**, le **16/05/2011** à **14:21**

Attendez la naissance, veillez à payer une pension alimentaire, puis demandez un visa en tant que parent d'enfant français

Par **Ladybox**, le **16/05/2011** à **21:01**

malgré que je sois pas encore divorcé, on va quand même m'autorisé à revenir sur l'hexagone après la naissance? qu'est ce qui prouve que je paye une pension alimentaire?

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **01:53**

Vous payez la pension par virement. Vous produisez vos relevés bancaires, elle produit les siens.

Par **Ladybox**, le **17/05/2011** à **09:21**

Merci de bien vouloir me répondre, mais je n'es pas encore fini, se sera quel genre de visa? est ce que je pourrais travaillé? parce que je veux resté près de mon amie et de notre enfant. En ce moment au Cameroun je ne travail pas, et il n'y a pas d'aide ici, je ne peux pas lui versé de pension pour le moment et je ne sais pas si je le pourrais, cela va posé problème? Sinon si je demande un visa étudiant, est ce qu'ils vont regardés mes antécédents? La première fois que je suis venu en France c'était avec un visa étudiant.

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **12:01**

Impossible de répondre, ça dépend du contexte
Trouvez du travail, n'importe quoi pour envoyer une pension alimentaire. Vous devrez prouver que vous participez à l'entretien et à l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou depuis deux ans

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Ladybox**, le **17/05/2011** à **13:25**

Donc vous dites que d'attendre la naissance est la seule procédure à faire dans mon cas? Est ce que quelqu'un d'autre pourrait me répondre au sujet du visa étudiant où même du visa touristique? car ma priorité est de pouvoir être là avant la naissance, je sais que mon amie est stressée et à vraiment besoin de moi à ces côtés. En tout cas je vous remercie de l'attention que vous m'avez apportés, et pour les infos qui vous aura été possible de me transmettre.

Par **Ladybox**, le **09/07/2011** à **09:28**

Bonjour, on m'a dit que j'avais la possibilité de faire un visa touristique en tant que futur parent d'un enfant français, est ce vrai? combien de temps avant l'accouchement je dois faire la demande, sachant que j'attends mon passeport qui devrait arrivé fin août et que mon amie à ce moment là sera déja à 5 mois 1/2 de grossesse? quels documents y a t'il à fournir?
Merci par avance.
Serge

Par **mimi493**, le **09/07/2011** à **12:54**

Comme l'enfant n'est pas né, ils peuvent refuser le visa sans motif. Vous devrez prouver que vous présentez toutes les garanties (emploi stable, famille au pays) de retour dans votre pays. Evidemment, vu que vous avez l'intention de vous maintenir en France afin de vous faire régulariser en tant que parent d'un enfant français, ils risquent de vous refuser ce visa, mais rien ne vous empêche de tenter (pensez dès maintenant à reconnaitre l'enfant au consulat)

Par **Ladybox**, le **09/07/2011** à **15:18**

Tout d'abord merci de m'avoir répondu, y a t'il une autre solution pour que je sois en France avant l'accouchement? j'ai peur qu'en le disant au consulat il fasse en sorte que je ne vienne pas en France après la naissance! que dois je faire? c'est réellement difficile de la savoir seule et de ne rien faire pour l'aidé.
Merci

Par **mimi493**, le **09/07/2011** à **15:55**

Il est possible que vous ne puissiez pas venir pour l'accouchement, il faudra faire avec

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés